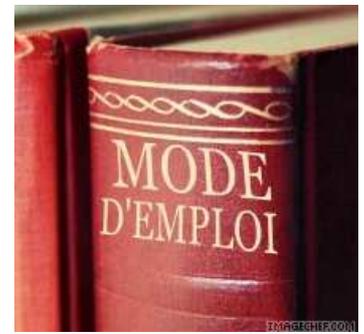




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FLASH ELECTIONS PROFESSIONNELLES



POURQUOI VOTERONS-NOUS ?

Pour la première fois dans l'histoire de la fonction publique, les 5,4 millions de fonctionnaires et non titulaires sont appelés à voter le même jour.

Le 4 décembre, vous choisirez les représentants qui siégeront pendant quatre ans dans les comités techniques, les commissions administratives...

Les 22 000 instances représentatives détermineront la composition des instances supérieures de la fonction publique.

4 DÉCEMBRE
1 JOUR, 1 TOUR

Un rendez-vous phare.

Le scrutin du 4 décembre est la conséquence des accords de Bercy de 2008 transposés dans la loi de juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social.

Un changement de règles:

- La représentativité des syndicats de la fonction publique est désormais fondée sur les résultats des élections professionnelles au **Comité technique central**
- Les résultats au CT détermineront les moyens attribués aux organisations syndicales (locaux, matériels, crédits d'heures et autres décharges de service).

De nouvelles règles sur les accords collectifs

Seuls seront désormais valides:

- Les **accords collectifs majoritaires** signés par des syndicats représentant au moins **50 % des voix**.
- Les **accords collectifs minoritaires** signés par des syndicats représentant **au moins 30 % des voix** et non dénoncés par des syndicats représentant plus de 50% des voix.

Un enjeu majeur:

Le scrutin du 4 décembre va consacrer la place centrale de la négociation dans la fonction publique.

Dorénavant, **l'ensemble des sujets concernant la vie professionnelle et sociale des agents sont ouverts à la négociation.**

Pour la CFDT seule une forte participation, donnera un nouveau souffle au dialogue social.





CHOISISSEZ LA DIFFERENCE...

A un peu plus de trois semaines des élections, il est encore temps pour certains de redonner leur confiance aux organisations syndicales et avoir conscience de l'utilité du vote. Vous devez vous exprimer pour mieux défendre vos intérêts.

Pour la CFDT, l'action syndicale ne doit pas se limiter à la protestation ou à la contestation ! Aussi, la CFDT agit au quotidien pour obtenir des avancées qui changent concrètement notre vie...

VOTER CFDT, c'est :

- Élire des représentants qui seront au service des seuls salariés.
- Écarter les imposteurs du syndicalisme qui ternissent l'image des organisations syndicales, et desservent immanquablement la cause militante.



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Mode d'emploi :

Tous les agents ont droit de voter par correspondance. A des dates différentes, trois courriers* vont arriver à votre domicile pour chacun des trois votes : CAP (titulaires), CT de direction (titulaires et non titulaires), CT central (titulaires et non titulaires).

Si vous n'êtes pas certain(e) de pouvoir vous déplacer le 4 décembre, votez par correspondance. Des enveloppes T sont fournies : **vous n'avez donc pas besoin de timbrer votre envoi !**

Pour chacun des trois votes, vous devez répéter les opérations suivantes :

- Mettre le bulletin de vote **CFDT** dans la plus petite des enveloppes.
- Mettre cette petite enveloppe dans l'enveloppe de taille moyenne indiquant de scrutin (CAP, CT de direction ou CT central), la fermer et **signer obligatoirement au dos** de cette enveloppe !
- Glisser cette seconde enveloppe dans l'enveloppe T fournie.
- **Postez-la au plus vite !**

*Attention pour la DPE il y a un vote supplémentaire pour le CT de service, de plus les non titulaires ne votent pas aux CAP.

Novembre 2014

CFDT INTERCO SPP
19 rue du Renard - 75004 Paris
01 49 96 68 10 - www.cfdtintercospp.fr